

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille seize et le vingt six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M TACCONE – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – M DARASSE – Mme MAUREL - M MOLIERES – M FABRE - Mme ALCOUFFE – M DOMINGUEZ - Mme ALLETRU.

Etait absent avec pouvoir : néant

Etaient absents : Mme JACONO – Mme MARTY

Date de la convocation : 18 mai 2016

Secrétaire de séance : M BLANC Francis

Le procès verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Demandes de subventions travaux salle des fêtes
- Modification des statuts du SDET
- Attribution des subventions aux associations
- Révision du montant du loyer du logement n°3 de St Martin
- Signalétique pour les commerces, artisans et bâtiments publics
- Tarif transport scolaire
- Trophée des associations
- Servitude DOCHE
- CU Boulibou
- Centenaire guerre 14-18
- Questions et informations diverses

DCM 2016-021

AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU FSIL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux tel que préparé par les commissions urbanisme et finance pour aménager la salle des fêtes. Il s'agit notamment d'effectuer des travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries et de réfection de la tisanerie. L'objectif poursuivi est de sécuriser cette salle dont les ouvertures datent de 30 ans et de diminuer le coût énergétique de ce bâtiment très utilisé par les Damiattois. Refaire la tisanerie est indispensable car le matériel, très ancien, est inadapté et en mauvais état de fonctionnement. Madame le Maire présente les devis qu'elle a recueillis pour ce projet dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la salle des fêtes tels que définis ci-dessus.
- ACCEPTE les devis présentés dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.
- SOLLICITE le soutien de l'Etat dans le cadre du FSIL pour ce projet.
Plan de financement prévu :
 - Coût prévisionnel : 89 712.43 € HT
 - Subvention de l'Etat (FSIL) : 41 913.73 € HT
 - Subvention du Département du Tarn : 6 368.50 €
 - Subvention du Conseil Régional : 10 000.00 €
 - Autofinancement de la commune : 49 372.69 € TTC
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2016.

DCM 2016-022

AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENT DU TARN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 21 janvier 2016, la commune de Damiatte sollicitait le soutien du Département du Tarn pour financer les travaux d'aménagement de la salle des fêtes (remplacement des menuiseries, isolation, peinture, tisanerie). Madame le Maire rappelle que le montant total des devis qu'elle a recueillis pour ce projet s'élève à 89 712.43 € HT. Elle précise que le plan de financement a évolué : l'Etat ne participant pas dans le cadre de la DETR mais du FSIL. Elle demande au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau plan de financement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la salle des fêtes tels que définis ci-dessus.
- ACCEPTE les devis présentés dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.
- SOLLICITE le soutien du Département du Tarn dans le cadre du FDT pour ce projet.
Plan de financement prévu :
 - Coût prévisionnel : 89 712.43 € HT
 - Subvention FSIL : 41 913.73 € HT
 - Subvention du Département du Tarn : 6 368.50 €
 - Subvention de la Région Languedoc Midi Pyrénées : 10 000.00 €
 - Autofinancement de la commune : 49 372.69 € TTC
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2016.
- S'ENGAGE vis-à-vis du Département :
 - ✓ à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
 - ✓ à commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum d'un an suivant la date de décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.
 - ✓ à inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention départementale, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet.
 - ✓ à informer le Département de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, le bénéficiaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent, aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Département.

DCM 2016-023

**AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION
AU CONSEIL REGIONAL**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 21 janvier 2016, la commune de Damiatte avait sollicité le soutien du Conseil Régional dans le cadre du

FRI pour financer les travaux d'aménagement de la salle des fêtes (remplacement des menuiseries, isolation, peinture, tisanerie). Madame le Maire rappelle que le montant total des devis qu'elle a recueillis pour ce projet s'élève à 89 712.43 € HT. Elle précise que ce dossier n'a pas été traité dans ce programme mais confié à la Direction de l'Aménagement du Territoire. Malgré le gain de 30 % sur la consommation d'énergie, le bâtiment, après travaux, ne sera pas en classe C. Le projet n'est donc pas éligible. Madame le Maire propose de réitérer la demande de subvention dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la salle des fêtes tels que définis ci-dessus.
- ACCEPTE les devis présentés dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.
- SOLLICITE le soutien de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées dans le cadre du FRI pour ce projet.

Plan de financement prévu :

Coût prévisionnel : 89 712.43 € HT

Subvention FSIL : 41 913.73 € HT

Subvention du Département du Tarn : 6 368.50 €

Subvention de la Région Languedoc Midi Pyrénées : 10 000.00 €

Autofinancement de la commune : 49 372.69 € TTC

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2016.

DCM 2016-024

MODIFICATION DES STATUTS DU SDET

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts dont le projet figure en annexe.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales spécifiant que la décision de modification est subordonnée à l'accord des

conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement,

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification envisagée.

DCM 2016-025

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016

Monsieur TACCONE, Maire Adjoint chargé des affaires culturelles et de la vie associative, présente au Conseil Municipal un projet d'attribution de subvention aux associations établi en fonction des dossiers de demande examinés en commission le 13 avril 2016.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les montants de subvention à allouer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention (M ROUDET),

- FIXE ainsi qu'il suit le montant à allouer aux associations :

Société de pêche	600.00 €
PAFC	1 500.00 €
Comité des fêtes	2 000.00 €
BDSP	1 400.00 €
ADMR	2 000.00 €
Société communale de chasse	600.00 €
Association sportive de Poney City	600.00 €
Association les Enfants de Nougaro	600.00 €
Centre de compétition équestre de Corbière	500.00 €
Ping St Paulais	800.00 €
Lous Desferrats	200.00 €
Ecole de foot du Pays d'Agout	400.00 €
Société de chasse de St Martin	200.00 €
Arts Martiaux en Pays d'Agout	1 000.00 €
Anciens Combattants	100.00 €
FNACA	100.00 €
INICI	300.00 €
Les Amis de Vialas	750.00 €
Pétanque Damiattoise	1 000.00 €
Cinécran 81	320.00 €

- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2016 de la commune.

DCM 2016-026

REVISION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT N°3 SIS A ST MARTIN

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat de location du 15 juin 2012 par lequel Monsieur KOZUSNIK Jean-Louis et Madame CHAVATTE Anita sont locataires du logement communal n°3 sis à St Martin,

Vu la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,

Considérant que selon les termes du contrat de location, le loyer est révisé au 15 juin en tenant compte de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre,

Considérant que la variation de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2016 est de 0.06 %,

Considérant que le montant actuel du loyer est de 521.74 €,

- FIXE à 522.05 € le montant mensuel du loyer du logement communal n°3 sis à St Martin à compter du 15 juin 2016,
- DIT que les provisions pour charge restent fixées à 45.00 € par mois,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DCM 2016-027

REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE 2015/2016

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les familles qui ont inscrit leur enfant au service de transport pour l'année 2015-2016 se sont acquittées d'une participation auprès de la FEDERTEEP de 80 € par enfant.

Elle propose au Conseil Municipal de maintenir, comme les années précédentes, le remboursement de cette participation pour les enfants qui sont scolarisés à l'école maternelle et à l'école primaire de Damiatte et qui utilisent régulièrement le service du ramassage scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de rembourser aux familles la somme de 80 € par inscription au transport scolaire pour l'année 2015/2016 sous réserve d'une utilisation régulière du service dans le but de maintenir la gratuité du ramassage scolaire pour les enfants scolarisés à l'école de Damiatte.

DCM 2016-028

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TRACTEUR NACELLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2015-70 du 29 octobre 2015, il avait été décidé d'accepter les termes de la convention de mise à disposition du tracteur nacelle entre les communes de Guitalens l'Albarède, Damiatte et St Paul Cap de Joux. La participation des communes utilisatrices était de 1 500 €.

Madame le Maire précise que la commune de Serviès souhaite faire partie de cette mutualisation.

Elle donne lecture d'un projet de convention entre la commune de Damiatte, la commune de St Paul Cap de Joux, la commune de Guitalens L'Albarède et la commune de Serviès ayant pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition du tracteur nacelle dont la commune de Guitalens L'Albarède est propriétaire. La participation de chaque commune serait alors de 1 125 €. La commune de Serviès devra donc reverser 375 € à chacune des trois communes ayant participé. Les charges relatives à l'entretien du matériel seront réparties entre les utilisateurs en fonction du temps d'utilisation.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition du tracteur nacelle.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

COMPTE RENDU

SIGNALETIQUE

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a été sollicité pour interdire l'accès aux véhicules à moteur au lac St Charles. En effet, cet espace constitue un lieu agréable de promenade et détente et la fréquentation par les véhicules à moteur est source de danger. Le Conseil Municipal est favorable à cette mesure d'interdiction et demande à Madame le Maire de la mettre en place.

Madame le Maire rappelle également au Conseil Municipal le projet d'améliorer dans le village la signalisation des professionnels et des bâtiments publics. Après réflexion, le Conseil Municipal choisit de déterminer 3 couleurs pour indiquer : les bâtiments publics, les commerçants et les artisans. Un courrier sera adressé à chaque professionnel qui devra s'acquitter d'une participation pour bénéficier de cette signalisation. Madame le Maire réunira des devis pour le prochain conseil municipal où sera déterminé le montant de la participation.

JOURNEE DU 18 JUIN

Monsieur TACCONE informe l'assemblée d'une journée multi sport organisée à Aquaval le samedi 18 juin 2016 et invite chacun à y participer.

TROPHEE DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme annoncé lors du vote du budget, les municipalités de Damiatte et St Paul vont organiser le 1^{er} juillet prochain une manifestation avec repas et remise de trophée aux associations locales. Seront invités un nombre de participants déterminé en fonction du nombre d'adhérent de chaque association. Les élus des deux communes remettront tout au long de la soirée un trophée réalisé en granit par un artisan local.

URBANISME

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'un certificat d'urbanisme a été déposé pour le terrain jouxtant celui appartenant à la commune sis route de Graulhet. Elle interroge le Conseil Municipal sur l'intérêt de faire une proposition au propriétaire pour acquérir ce terrain. Au vu de la surface du terrain objet du certificat d'urbanisme et considérant qu'un projet d'aménagement du terrain communal a déjà été présenté aux riverains, le Conseil Municipal ne souhaite pas acheter cette parcelle.

CHEMIN RURAL DAMIATTE / MOULAYRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'avocat de M et Mme DOCHE sollicite l'intervention d'un géomètre avant la réalisation des travaux pour obtenir un passage de 4 m tout le long de la servitude. Madame le Maire a demandé conseil à la SARL Géo Sud Ouest. Elle propose :

- soit la servitude est bien positionnée sur le terrain et les communes de Damiatte et Moulayrès supportent les frais d'entretien de la servitude,
- soit la servitude telle que portée à l'acte ne correspond pas à la réalité sur le terrain, un nouveau protocole est signé pour régulariser l'emplacement et les communes paient les frais d'entretien de la servitude,
- soit la servitude telle que portée à l'acte ne correspond pas à la réalité sur le terrain, et si M et Mme DOCHE demande le déplacement de celle-ci, alors ils devront en supporter tous les frais.

Madame le Maire informera le Conseil Municipal des conclusions du géomètre lors d'une prochaine séance.

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a été sollicité pour organiser une manifestation afin de commémorer le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale. Considérant l'état des arbres situés au monument aux morts, elle demande au Conseil Municipal l'autorisation de planter de nouveaux arbres dès cette année. Madame SANS suggère de faire participer les élèves de l'école de Damiatte à cette

commémoration. Avec l'aide de M ROUDET, Président de l'association des Anciens Combattants, une exposition pourrait être organisée à la salle des fêtes.

JEUX OLYMPIQUES A PARIS

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal une motion pour soutenir la candidature de Paris aux prochains jeux olympiques. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas s'associer à cette démarche.

CENTRALE HYDROELECTRIQUE

Monsieur MOLIERES interroge Madame le Maire sur la suite donnée au courrier qui a été adressé à Monsieur le Préfet à l'issue de l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploiter de la centrale hydroélectrique de St Paul. Madame le Maire indique qu'à ce jour, non seulement Monsieur le Préfet n'a pas répondu à ce courrier, mais que l'autorisation d'exploiter l'usine hydroélectrique du Moulin de St Paul a été autorisée par arrêté préfectoral au mois d'avril dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22H30.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 26 mai 2016

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i> <i>Absente</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i> <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>